

Récapitulatif des aides énergétiques disponibles sur le territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard

Certificat d'Economie d'Énergie (CEE)	
Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Propriétaires ✓ Entreprises, ✓ Bailleurs, ✓ Syndics
Travaux éligibles	Travaux de rénovation énergétique
Plus d'infos	https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie http://cee.gard.fr/
Le chèque énergie et tarifs sociaux de l'énergie	
Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ménages dont le revenu fiscal est faible (ménages modestes). ✓ Propriétaires occupants et les bailleurs selon conditions de ressources
Conditions principales	Le chèque énergie est attribué selon le revenu fiscal de référence (RFR) du ménage et le nombre d'unités de consommation
Travaux éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Payer les factures d'énergie. - Financer une partie des travaux d'économie d'énergie.
Plus d'infos	https://chequeenergie.gouv.fr/ https://ecocheque.fr/Beneficiaire/?AspxAutoDetectCookieSupport=1 http://energie-info.fr/Fiches-pratiques/Ma-facture-mon-compteur/Ai-je-droit-aux-tarifs-sociaux
L'éco-chèque Logement de la région Occitanie	
Public concerné	✓ Propriétaires occupants et les bailleurs selon conditions de ressources
Conditions principales	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réaliser une économie d'énergie après travaux d'au moins 25% ; ❖ Disponible sous condition de revenu ;
Travaux éligibles	Financement de 1000 à 1500 euros sur le montant des travaux visant à réaliser des économies d'énergie dans le logement. Il vient en déduction du montant total de la facture. La région se charge de rembourser les professionnels Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).
Plus d'infos	http://www.laregion.fr/ecocheque

Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (CITE)

Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les ménages, ✓ Propriétaires, ✓ Locataires ✓ Ou occupants à titre gratuit
Conditions principales	<p>Le logement doit remplir les 2 conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être l'habitation principale, ▪ Être achevé depuis plus de deux ans
Travaux éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Economies d'énergie ❖ Isolation thermique ❖ Equipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable. ❖ Autres dépenses (Compteur individuel pour le chauffage, borne de recharge de véhicules électriques,...).
Plus d'infos	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1224

Éco-prêt à taux zéro (Eco PTZ)

Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Propriétaires occupant ✓ Bailleurs, ✓ Copropriétaires occupant
Conditions principales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résidence principale en métropole construite avant le 1^{er} janvier 1990 ▪ Travaux fait par des artisans ou entreprises détenant la mention « RGE ».
Travaux éligibles	Réaliser des travaux comprenant 2 des 6 actions éligibles (pour voir les travaux éligibles, voir site internet)
Plus d'infos	http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/eco-pret-taux-zero-eco-ptz

Aide à la Solidarité Ecologique (ASE) et « Programme Habiter Mieux »

Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Propriétaire occupant aux revenus modestes, ✓ propriétaire bailleur. ✓ Syndicat de copropriétaires. ✓ Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs
Conditions principales	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réaliser une économie d'énergie après travaux d'au moins 25% ; ❖ Disponible sous condition de revenu ;
Travaux éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les travaux doivent être réalisés dans un logement datant d'au moins 15 ans et ce logement doit être une résidence principale ▪ Les travaux doivent améliorer d'au moins 25% la performance énergétique du logement ▪ Ne pas dépasser un certain niveau de ressources ▪ Ne pas avoir bénéficié d'un PTZ (Prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété) depuis 5 ans
Plus d'infos	<p>https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20554</p> <p>http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/etre-mieux-chauffe/</p>

TVA à taux réduits	
Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Propriétaires occupants ou bailleurs. ✓ Syndicats de copropriétaires. ✓ Locataires ou occupants à titre gratuit. ✓ Sociétés civiles immobilières.
Conditions principales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Logements situés en métropole, achevés depuis plus de 2 ans et occupés à titre de résidence principale ou secondaire. ▪ Locaux auparavant affectés à un autre usage et qui à l'issue des travaux sont transformés à l'usage d'habitation.
Travaux éligibles	Voir site internet
Plus d'infos	https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23568
L'Intermédiation locative, issue du nouveau dispositif « Louer abordable »	
Public concerné	Propriétaires qui s'engagent à confier leur bien à un tiers (organisme agréé à vocation sociale) en vue de louer un bien non meublé à un locataire aux revenus modestes
Conditions principales	Signer une convention d'engagement avec l'Anah pour 6 ans
Travaux éligibles	Pas de travaux éligibles, mais ce dispositif peut se coupler avec le programme « Habiter mieux » de l'Anah.
Plus d'infos	https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-propretaire/bailleur/lintermediation-locative/ http://www.cohesion-territoires.gouv.fr